**LA NOTICE**

Rendez-vous de carrière :

**Mode d’emploi**

* Une évaluation rénovée,

**Ce qu’il faut retenir de la réforme de l’évaluation :**

* **L’affirmation du principe de l’accompagnement continu** tout au long de la carrière, lequel constitue une opportunité pour :
* Favoriser le développement personnel et professionnel des professeurs.
* Permettre à chacun de donner une orientation dynamique à sa carrière.

L’accompagnement peut être soit individuel, soit collectif.

* **La fin de la notation et des trois cadences d’avancement** au profit de nouvelles modalités d’appréciation de la valeur professionnelle.
* **Trois rendez-vous de carrières sont instaurés pour apprécier la valeur professionnelle : au 6ème échelon, au 8ème échelon et au 9ème échelon.**

Les rendez-vous de carrière donnent lieu à l’élaboration d’un compte rendu.

* Une carrière accompagnée avec des rendez-vous de carrière à des moments clés de son parcours professionnel

A quoi sert le rendez-vous de carrière ?

**Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans),** à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s’agit d’un temps d’échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d’évolution professionnelles

**A l’issue des deux premiers rendez-vous de carrière (des ­6ème et 8ème échelons),** les professeurs peuvent bénéficier d’un gain d’un an sur la durée de l’échelon.

**Le troisième rendez-vous de carrière** sert également à déterminer le moment plus ou moins précoce de passage à la hors classe.

**CONCLUSION : Pour vous aider 4 documents :**

* **La notice du RDV de carrière**
* **Le document d’aide à l’entretien**
* **Le Compte-rendu de l’entretien de carrière**
* **Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**

NOR : MENE1315928A  
arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013  
MEN - DGESCO A3-3

<http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066>

**Le calendrier du rendez-vous de carrière :**

Vous bénéficiez d’une information à chaque étape :

Avant le RDV

* Vous êtes individuellement informé.e, de la programmation d’un rendez-vous de carrière au cours de l’année scolaire à venir.
* **Au plus tard un mois avant la date du rendez-vous de carrière,** la date de votre rendez-vous de carrière vous est communiqué.

Après le rendez-vous

* **Vous recevrez par votre messagerie professionnelle votre compte-rendu du rendez-vous de carrière.**

A l’issue de cet envoi, vous retournerez un exemplaire signé de ce compte-rendu. Vous pourrez alors formuler par écrit dans la partie du compte-rendu réservé à cet effet des observations ou demander sa révision de tout ou partie.

La préparation du rendez-vous de carrière

Il vous est fortement recommandé de préparer votre rendez-vous de carrière : l’inspection ainsi que l’entretien qui la suit.

L’entretien permettra d’échanger sur les différents items contenus dans le

**« Document d’aide à l’entretien »**

Pour vous préparer, vous avez la possibilité de le renseigner numériquement sous format Word. Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, l’envoyer à l’inspecteur.trice en amont du rendez-vous de carrière ou le remettre lors de l’entretien.

Comment se déroule le rendez-vous de carrière ?

**Vous êtes enseignant.e pour le premier degré** donc vous bénéficiez d’une inspection en classe et d’un entretien avec l’inspecteur.trice qui a conduit l’inspection.

**Le compte-rendu du rendez-vous de carrière est le document où seront notifiées les appréciations.**